

## OUVRAGE PEDAGOGIQUE

### Conditions d'emprunt :

L'OCCE 02 prête aux établissements scolaires des ouvrages sur la pédagogie coopérative aux conditions suivantes :

- ✓ La Coopérative scolaire doit être à jour de ses cotisations OCCE.
- ✓ Le retrait et le retour s'effectuent dans les locaux de l'OCCE 02 (arrangements possibles avec l'animatrice).
- ✓ L'emprunteur signe ce document lors de l'enlèvement du matériel.
- ✓ La durée du prêt est d'une période ou pour les petites ou grandes vacances.

### L'emprunteur s'engage à :

- ✓ Restituer le(s) ouvrage(s) dans son état initial.
- ✓ Signaler si perdu ou détérioré.
- ✓ Le(s) rapporter dans le temps défini.

### Caution :

Une caution de **15.00 € par OUVRAGE** est demandée au demandeur. Elle sera rendue, tout ou partie, en fonction de l'état de retour.



-----  
**OUVRAGE(S) EMPRUNTE(S) :** .....

**Durée du prêt :** du ..... /...../ ..... au ..... /...../ .....

**Nom et adresse de la Coopérative Scolaire :** .....

**Identité de l'emprunteur :** .....

**Téléphone de l'emprunteur :** .....

Fait à CHAUNY le ..... /...../ .....

Signature de l'emprunteur :

Signature de l'animatrice AD02 :

« Je reconnais avoir pris connaissance  
des conditions d'emprunt »